

CONTACTEZ CAC47 (/FR/14/7/)

Grands projets, grosses pertes



© Publié:

06 Octobre 2017 Par Patch (auteur)

Dans ses deux derniers auto-interviews (Votre Agglo et VotreVille) notre maire président(s) dit que "tout avance" et évoque sereinement tous ses projets sans en donner le moindre coût !

Tout avance mais dans quel sens ? On devrait plutôt dire tout se creuse, surtout les dépenses ! Faisons ici un

bilan d'étape en nous référant au Conseil de développement du 31 janvier 2017* qui présentait les grands projets de Chartres et Chartres métropole. Regardons-les de plus près, apportons quelques précisions et rétablissons certaines vérités :

- **Le pôle administratif** qui n'en finit pas d'avancer lentement et dont le coût évoqué de 38 millions d'euros est largement sous estimé. On ne répétera pas assez que ce projet n'est pas justifié, qu'il a reçu un **avis défavorable** de la Commission Nationale des Monuments Historiques (devant laquelle il n'est pas repassé après n'avoir été que très légèrement revu...) et qu'il n'était **pas conforme** au règlement du Secteur sauvegardé (lequel règlement a été ensuite modifié en catimini). Monsieur Gorges ne parle maintenant que de "7 mois de retard" ! D'autres solutions plus économes et moins centralisatrices existaient.

- **Le plateau Nord Est** (comportant un centre commercial de 80 000 m2) qui a reçu en mai 2016 un **avis défavorable** de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC). Cette commission nationale faisait suite à l'avis (bien évidemment) favorable de la commission départementale (CDAC) et aux nombreux recours portés par des commerçants. Là encore Monsieur Gorges ment en affirmant que "les signataires de la pétition sont 19" . En fait il ne s'agit pas de pétition mais de **recours d'au moins 30 commerçants du centre ville et d'autres sociétés**. Ce qui prouve que la réalisation d'un nouveau centre commercial représente une véritable menace pour les commerces du centre ville. "Un nouveau dossier sera déposé en fin d'année en CDCA" nous dit le Maire, sachant d'avance que l'avis sera favorable, aucun membre n'osant s'opposer au "chef" ! Ce n'est pourtant pas gagné car les modifications nécessaires pour répondre aux critiques de la CNAC sont nombreuses et portent sur différents aspects.

- **Le complexe multifonctionnel culturel et sportif** que Monsieur Gorges veut implanter coûte que coûte dans un site inadapté à déjà reçu successivement **deux avis défavorables** en conclusion de deux enquêtes publiques. Profitant d'un abaissement du nombre de spectateurs au dessous duquel une enquête publique n'est pas nécessaire, un nouveau (vraiment ?) projet a obtenu un permis de construire le 10 juillet dernier. L'association Epargnez-nous a déposé un **recours gracieux** (/fr/14/2/738/Un-recours-contre-le-Z%C3%A9nith.htm). On peut aussi dénoncer le fait qu'un parking souterrain sera construit à coté de ce "petit zénith" mais qu'il n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation conjointe : on appelle cela du "saucissonnage" ! Coût prévisionnel : 40 millions d'euros (HT ? Toutes dépenses confondues ?).

- Le projet du **nouveau parc des expositions** prévu à l'Est de Chartrexplo reflète parfaitement le manque de réflexion des élus chartrains. Si un tel projet est nécessaire, sa surface utile mérite d'être mieux appréciée.

Première erreur : choisir un maître d'œuvre qui est une star internationale réputée pour réaliser des projets innovants, donc très chers. Il arriva ce qui devait arriver : le budget de 30 millions a été largement dépassé et l'architecte remerciée. **Bilan : plus d'un million d'euros de perdu !** Suite à une nouvelle procédure un autre architecte (encore une star...) a été missionné. Attendons la suite des événements. Entretemps l'ancien entrepôt Légo avait été acheté et transformé pour remplacer Chartrexplo, mais faute d'un nouveau parc des expositions et du report du projet d'aménagement du plateau Nord Est, Chartrexplo n'a pas été démolie et fonctionne toujours ! **Bilan : 2 millions d'euros inutilement dépensés !**

Les + lus

De fauconnerie en vraie connerie (/fr/14/2/732/De-fauconnerie-en-vraie-connerie.htm)

Après le retail park, vive le Graal écoparc ! Trêve de fauco...

Alerte enlèvement (2) (/fr/14/2/726/Alerte-enlèvement-(2).htm)

Une fois encore, la page de "Libres-opinions" généreusement offer...

Chartres-métrolopiens, réveillez-vous !

(/fr/14/7/736/Chartres-métrolopiens-réveillez-vous-!.htm)

Depuis janvier 2016, les membres de l'association CAC 47 - fondée...

CAC 47 prône une révolution des transports dans l'agglo (/fr/14/2/747/CAC-47-prône-une-révolution-des-transports-dans-l'agglo.htm)

L'un des objectifs principaux du prochain mandat municipal et int...

Un recours contre le Zénith (/fr/14/2/738/Un-recours-contre-le-Zénith.htm)

Cactus a été destinataire d'un courrier de Soline Girard, préside...



(/fr/14/2/747/CAC-47-prône-une-révolution-

- **L'Îlot Courtille** est lui aussi un projet de constructions qui a bien du mal à se concrétiser. Initialement prévu pour réaliser 110 logements puis 220 avec la SEM Chartres développement immobilier, ce projet a obtenu deux permis de construire successifs avant d'être abandonné (entraînant des **pertes en honoraires**). Pourquoi ? Parce que le trou laissé par la démolition de l'ancienne piscine a été approfondi par les fouilles archéologiques. Depuis, ce trou a été comblé par les terres d'excavation du projet de pôle administratif, soit plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes ! Est-ce légal ? Est-ce provisoire ? Madame Fromont pourra nous répondre. Ainsi les fondations spéciales nécessaires à toute construction d'immeuble sur un remblai étant très coûteuses, l'équilibre financier est très difficile à obtenir, d'où la densité du projet qui ne cesse d'augmenter. Un nouveau programme – résidence hôtelière de 80 logements, résidence étudiante de 60 chambres, 60 logements en accession privée et 30 logements publics – a donc été présenté en janvier dernier. Un permis de construire (le troisième !) vient d'être accordé le 12 septembre pour cinq immeubles avec une nouvelle maîtrise d'ouvrage privée (SNC Linkcity). Ce projet sera-t-il le bon ? Le promoteur doit faire ses comptes...

- Le **Centre d'Interprétation de la Cathédrale** a été "validé" (dans son principe) par la Commission Nationale des Monuments Historiques. Pour autant un certain nombre d'exigences ont été listées avant qu'un projet ne puisse repasser avec succès devant ladite commission, entre autres la modification du règlement du Secteur sauvegardé, qui a été faite discrètement... "Nous avons toutes les autorisations" dit le Maire, à voir...

- Passons ici tous les aléas qui ont accompagné le projet de la station d'épuration, les difficultés d'avancement du pôle gare. Nous ne parlerons même pas de l'inutilité du déplacement de la colonne Marceau, ni de la futilité du projet de reconstruction de la Porte Guillaume, et encore moins de l'énormité du projet de parc de loisirs médiévaux...

On peut donc en conclure que de "grands projets", **pas toujours opportuns, mais souvent mal définis, mal implantés, programmés dans la précipitation et sans concertation préalable** se heurtent fatalement à de nombreux obstacles réglementaires ou financiers.

Ainsi, faute de réflexion, **des études se succèdent sur un même projet impliquant des pertes inutiles**. Nous, les 140 000 habitants de Chartres et de son agglomération, sciemment désinformés, serions stupéfaits si nous avions connaissance du montant des sommes dépensées et perdues, et furieux d'avoir à les payer un jour ou l'autre.

Nous ne pouvons que regretter que cet argent ne soit pas utilisé plus intelligemment dans l'intérêt général. Les sujets ne manquent pourtant pas : rénovation des voiries, entretien de tous les équipements publics, mise en place de programmes et de lieux culturels, réanimation des quartiers, etc.

Le responsable de cette **gabegie** est évidemment Monsieur Gorges, sourd aux conseils et aux critiques, qui se plaît à aménager son territoire, Chartres centre de préférence, au gré de ses caprices. Tant qu'il récupérera de l'argent il ne lâchera rien...

Vivement que cela cesse car les pertes financières sont définitives et certaines réalisations seront irréversibles ! Il en va de notre porte-monnaie et de la qualité de notre cadre de vie !

[Tweet](#) [G+](#) [J'aime](#) [Inscription](#) pour voir ce que vos amis aiment.

Evaluation : 0 Votes Taux moyen 0

Ecrire un commentaire

Name

Email

Comment



DÈMOS (/FR/14/1) Saisissez le texte ARCHIVE (/?TPL=6)

ECOLO/AGGLO (/FR/14/2/)

ECO/SOCIÉTÉ (/FR/14/4/)

Submit



CULTURE/TECH (/FR/14/5/)

SPORTS/LOISIRS (/FR/14/6/)

CONTACTEZ CAC47 (/FR/14/7/)